

PROGRAMME ERASMUS + 2022/2023

Dossier d'informations pour la mobilité STAGE

Partie 1: QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME ERASMUS+ ?

Erasmus+ est le programme de l'Union Européenne en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe.

Ce programme offre la possibilité d'étudier, de se former, d'acquérir une expérience ou de faire du bénévolat à l'étranger. Les pays membres du programme Erasmus+ sont : les pays membres de l'UE et les États membres de l'Espace Économique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) + Turquie, Macédoine, Serbie.

Il propose 4 actions : la MOBILITÉ, les PARTENARIATS, le SOUTIEN AUX POLITIQUES, les actions JEAN MONNET.

A. QUELS SONT LES OBJECTIFS D'UN PROJET DE MOBILITÉ ?

- Acquisition de nouvelles connaissances, aptitudes, compétences ;
- Atout sur le marché du travail européen et non-européen ;
- Expérience de vie & développement personnel des participants (initiative, autonomie, motivation...);
- Amélioration des compétences en langues étrangères ;
- Sensibilisation à d'autres cultures européennes et pays ;
- Découverte d'un autre « type » de formation...

B. QUELS SONT LES TYPES DE MOBILITÉS PROPOSÉS PAR LE PROGRAMME ?

Trois types de mobilité sont proposées aux étudiants de l'ESA :

- Mobilité COURS durant le 1^{er} quadrimestre de BAC 3 : aller suivre une partie de ses cours dans un établissement partenaire (minimum 3 mois).
- **Mobilité STAGE durant le 2^{ème} quadrimestre de BAC 3 : réaliser un stage dans une entreprise/institution étrangère (de 2 mois max.).**
- Mobilité STAGE « Jeune Diplômé » : réaliser un stage dans une entreprise/institution étrangère de minimum 9 semaines, jusqu'à 1 an après la diplomation.

Les Écoles partenaires et les lieux de stage se trouvent exclusivement dans l'Union Européenne.

C. POUR QUI CE PROGRAMME EST-IL DESTINÉ ?

Les étudiants de 3^{ème} année de l'ESA peuvent soumettre leur candidature dans le but de participer à un projet de mobilité Erasmus+ durant le second quadrimestre de leur dernière année.

D. LES CONDITIONS À RESPECTER POUR CANDIDATER :

- Être étudiant inscrit régulièrement à l'ESA Saint-Luc Tournai lors de la candidature
- Être étudiant en BAC 3
- Être en ordre d'inscription et de paiement du minerval auprès de l'ESA
- Réussir 120 crédits à la fin de la 2ème année (BAC 2)
- Faire approuver le programme de stage par le responsable de section et la Direction (veiller à la pertinence par rapport à la formation)
- Respecter les délais de l'ESA pour candidater

Partie 2 : POSER SA CANDIDATURE POUR UN STAGE ERASMUS+

1. DOSSIER DE CANDIDATURE ET SÉLECTION (étape 1) :

Recherche d'un lieu de stage

Vous recherchez vous-même votre lieu de stage d'accueil au sein d'un des pays membres du programme Erasmus+. Discutez de votre choix avec votre responsable de section. Celui-ci doit être en accord avec votre programme d'études.

Préparer un dossier de candidature :

Merci d'envoyer votre dossier complet à l'adresse erasmus@saintluctournai.be avant le 15 novembre 2022. Ce dossier est composé :

- du Formulaire d'inscription complété ;
- de votre CV (français et dans la langue de l'institution d'accueil) ;
- votre lettre de motivation (en français et dans la langue de l'institution d'accueil : pourquoi faire un stage à l'étranger, pourquoi votre choix s'est porté sur cette entreprise...);
- d'un portfolio reprenant vos travaux ;
- de votre relevé de notes ;
- Une copie de votre carte d'identité ;
- Une copie de votre carte bancaire.

Les critères de sélection :

- Attitude de l'étudiant & motivation personnelle (rigueur, respect des délais...)
- Réussite des crédits ECTS requis ;
- Connaissance suffisante de la langue du pays d'accueil ;
- Le candidat sera sélectionné à la suite de l'avis du service des relations internationales, de l'enseignant référent de la section concernée et de la Direction.

2. CONVENTION AVEC L'ÉTUDIANT (LEARNING AGREEMENT) (étape 2)

Une fois que vous avez l'accord de votre entreprise d'accueil & êtes sélectionné par l'ESA : vous devez remplir **la convention de stage / Traineeship Agreement**.

Cette convention est un « contrat pédagogique » précisant le programme de stage (tâches, compétences à acquérir...) à suivre en mobilité, convenu entre l'étudiant, l'organisation d'envoi et l'organisation d'accueil : ce document se trouve ici : http://stluc-sup-tournai.be/wp-content/uploads/2020/05/Convention-de-stage_Erasmus_ESASaintLucTournai.docx

Ce contrat permet de reconnaître les crédits acquis durant votre séjour à l'étranger, qui sera mentionné dans votre diplôme.

3. DÉMARCHES AUPRÈS DE L'ETABLISSEMENT PARTENAIRE (étape 3)

- Envoi des documents demandés par l'établissement partenaire : l'étudiant s'informe des démarches à effectuer auprès de l'établissement d'accueil.

4. FINALISATION DU DOSSIER AVANT DÉPART (étape 4)

Si vous êtes acceptés comme stagiaire au sein de l'établissement d'accueil :

Remise des derniers documents à l'adresse erasmus@saintluctournai.be

- Copie de la carte européenne de soins de santé (type Europass)
- Assurances éventuelles (voyages, accidents...);
- Inscription sur le site Travellers Online
<https://travellersonline.diplomatie.be/?AspxAutoDetectCookieSupport=1>

5. TEST DE LANGUE (étape 5)

Votre niveau de compréhension de la langue de votre pays d'accueil sera évalué par la plateforme Online Linguistic System (Anglais, Espagnol, Italien, Portugais...). Un lien vers le test vous sera envoyé sur votre mail @saintluctournai.be.

6. BOURSE D'ÉTUDES (étape 6)

Les étudiants en mobilité reçoivent une « bourse d'études » destinée à couvrir en partie les coûts engendrés par la période de mobilité à l'étranger.

Le montant de cette somme est défini par :

- Le coût de la vie du pays (voir tableau ci-dessous);
- Du statut socio-économique de l'étudiant (étudiants boursiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

La répartition de cette somme entre les étudiants s'effectue conformément aux recommandations de l'Union européenne. Dans le cas des stages, toute indemnité ou forme quelconque de rémunération octroyée par l'entreprise/organisation d'accueil à l'étudiant est compatible avec la subvention européenne Erasmus+. Aucune bourse n'est octroyée à moins de 200 km du domicile de l'étudiant ou en Belgique (un Erasmus suppose un délogement et un dépaysement).

Les étudiants sont exemptés du paiement de frais pour leurs cours, leur inscription, leurs examens et leur accès aux laboratoires et aux bibliothèques de l'établissement d'accueil.

Les étudiants qui bénéficient d'une subvention européenne Erasmus+ devront la rembourser en tout ou en partie s'ils ne respectent pas les termes de la convention de subvention.

Le montant de la bourse vous est versé en plusieurs fois. Pour recevoir votre subvention, vous devez :

- Signer votre contrat de bourse au bureau des Relations internationales;
- Remplir votre attestation d'arrivée par votre organisme d'accueil ;
= vous recevez 70% de la bourse.
- Remplir votre attestation de départ par votre organisme d'accueil ;
- Evaluer votre niveau de compétences en langue sur la plateforme Online Linguistic System.
- Compléter le rapport final ;
= vous recevez le solde de votre bourse, 30%.

Taux applicables en fonction de la classification des pays :

Groupe 1	Coût de vie élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède.	270 à 520 €/mois
Groupe 2	Coût de vie moyen	Autriche, Belgique, Chypre, France, Allemagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Espagne	220 à 470 €/mois
Groupe 3	Coût de vie bas	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République Tchèque, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Ancienne République yougoslave de Macédoine	170 à 420 €/mois